

BAROMÈTRE DE LA MICROFINANCE 2010

SOUTENU PAR :
convergences
2015

afd
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Caisse des Dépôts

1ère Édition

Editorial

Frédéric Roussel
Fondateur d'ACTED

58% des Français déclarent ne pas connaître la microfinance, et seuls 7% savent précisément de quoi il s'agit. Pourtant, ils sont 72% à souhaiter que le microcrédit se développe en France, et près de 20% pourraient prêter à un organisme de microcrédit. Ces chiffres, extraits du sondage exclusif effectué pour ce baromètre, confirment que, après un développement spectaculaire ces 15 dernières années, la microfinance, consacrée par un prix Nobel au Professeur Yunus en 2006, devient populaire en France, mais y reste encore mal comprise.

Il nous a donc semblé utile, à l'occasion du 3ème forum Convergences 2015, de préparer un premier baromètre de la microfinance, avec un triple objectif : d'abord, apporter une contribution au chiffrage de l'effort français dans la microfinance, aussi bien dans les pays du Sud qu'en France ; faire un point sur son image dans l'opinion publique ; enfin, éclairer certains de ses aspects les plus significatifs.

Le premier objectif est donc de consolider la contribution des acteurs français à la microfinance. Les chiffres montrent que les financements pour le Sud, après une croissance rapide, plafonnent en 2009 à 270 M€, un total modeste à l'échelle mondiale. En France par contre, le microcrédit accélère sa croissance, puisque le total des microcrédits professionnels extra-bancaires et personnels a presque triplé en 3 ans, atteignant 63 M€ en 2009.

L'image d'une microfinance qui devient populaire, mais reste encore mal comprise, se reflète dans les sentiments qu'elle inspire. 70% des personnes interrogées pensent que le microcrédit aide ses clients et pourtant 47% pensent qu'elle a un impact limité, 33% qu'elle peut même être dangereuse. Une ambiguïté qui est au fond le reflet de la dualité de la microfinance, entre performance sociale et financière.

Nous avons donc fait appel à des experts et praticiens pour éclairer l'état de la microfinance aujourd'hui, avec son potentiel, ses succès mais aussi ses risques. Des contributions qui sont autant de directions vers lesquelles aller et favoriser une nécessaire convergence des initiatives et des ressources.

Nous remercions chaleureusement les membres du comité de pilotage du baromètre, et sommes reconnaissants aux acteurs français de la microfinance qui ont accepté de participer à cette enquête. En espérant que cette publication apportera un éclairage utile sur la microfinance française et suscitera des vocations, nous vous souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous dans un an pour la deuxième édition.



Définition de la microfinance

La microfinance est le moyen de mettre des systèmes financiers au service des pauvres n'ayant pas accès aux institutions financières classiques. Les pauvres constituent la vaste majorité de la population dans la plupart des pays en développement.

Or un nombre considérable d'entre eux n'ont toujours pas accès à des services financiers de base (...).

Les pauvres ont besoin de toute une gamme de services financiers et non pas seulement de prêts (...). Selon la situation dans laquelle ils se trouvent, les pauvres peuvent avoir besoin non seulement de crédits, mais

aussi d'instruments d'épargne, de services de transfert de fonds et d'assurances (...).

La microfinance est un instrument puissant de lutte contre la pauvreté. L'accès à des services financiers viables permet aux pauvres d'accroître leurs revenus, de se doter d'actifs et de se protéger dans une

certaine mesure des chocs extérieurs. La microfinance permet aux ménages pauvres de ne plus avoir à lutter au quotidien pour simplement survivre mais de faire des plans pour l'avenir et d'investir afin d'améliorer leur nutrition, leurs conditions de vie, et la santé et l'éducation de leurs enfants (...).

Extraits de : Principes clés de la microfinance, CGAP, 2007



Entretien
Maria Nowak
Présidente de l'Adie

PROPOS RECUEILLIS PAR
ADRIEN DE TRICORNOT,
LE MONDE ÉCONOMIE

“ Les besoins non couverts restent, pour le crédit à la création notamment, immenses. ”

►► lire page 12

Sondage Ipsos



Que pensent les Français de la microfinance ?

►► lire page 2 et 3

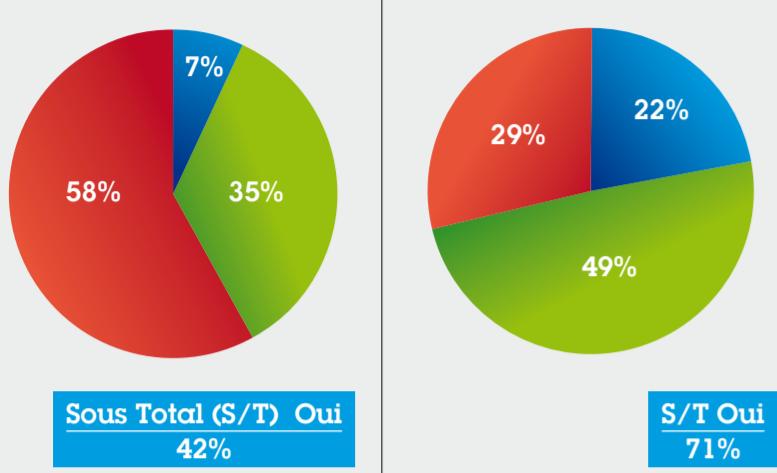
La microfinance et la lutte contre la pauvreté ► p. 2 Quelles limites à la dérive de la microfinance ? ► p. 3 Enquête : les investissements dans les pays en développement (PED) ► p. 4 Taux d'intérêt, une question d'ethnocentrisme ? ► p. 5 Enquête : les opérateurs et acteurs intermédiaires français dans les PED ► p. 6 La microfinance face aux conflits et aux catastrophes naturelles ► p. 7 Enquête : la microfinance en France en quelques chiffres ► p. 8 Les nouvelles ambitions de l'épargne solidaire ► p. 8 Quand le web s'empare du microcrédit ! ► p. 10 Aller plus loin ► p. 10

Sondage Ipsos

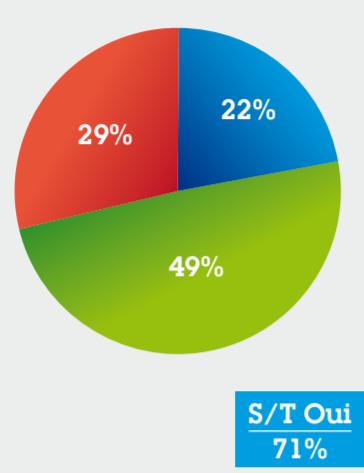
Que pensent les Français de la microfinance ?

La notoriété de la microfinance et du microcrédit en France

Personnellement, avez-vous déjà entendu parler de la microfinance ?

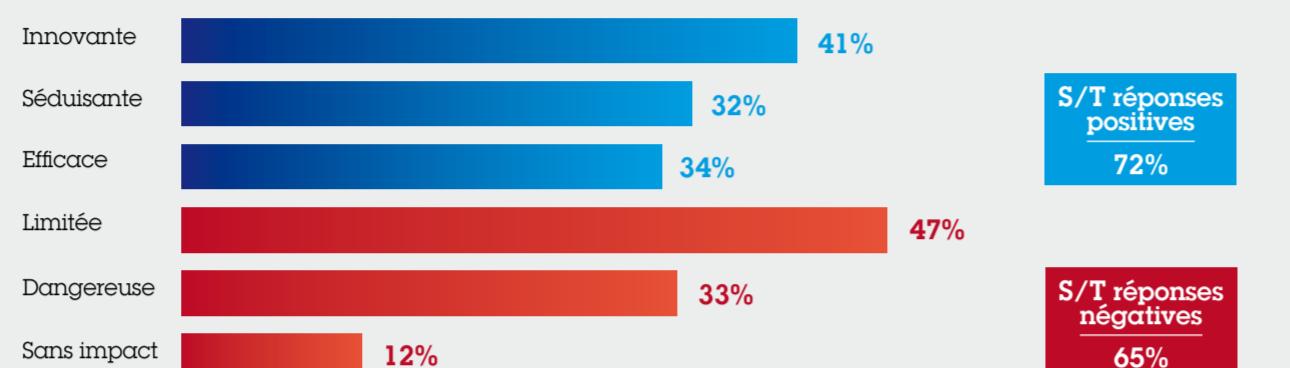


Personnellement, avez-vous déjà entendu parler du microcrédit ?



Est-ce que la microfinance est une solution pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion ? Comment ?

Plus précisément, d'après ce que vous en savez, diriez-vous que pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans le monde, la microfinance apparaît comme une solution ? (cité au total, deux réponses possibles)



Total supérieur à 100, deux réponses possibles

Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si elle correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous pensez ?

Le microcrédit responsabilise ses bénéficiaires en leur donnant les moyens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins



Le microcrédit permet aux personnes les plus démunies de sortir de la pauvreté



Le microcrédit est une solution dangereuse car cela consiste à prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas solvables



Le microcrédit applique des taux d'intérêt trop élevés



Fiche technique : Sondage effectué par Ipsos pour ACTED auprès de 1 049 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 16 ans et plus. Enquête réalisée par internet entre le 9 et le 13 avril 2010.

Le terme microcrédit bénéficie d'une notoriété nettement plus élevée que le terme microfinance, et dans l'esprit de nombreuses personnes, les deux notions se confondent. Ainsi, lorsqu'on demande aux Français s'ils ont déjà entendu parler de microfinance, moins d'un Français sur deux répond par l'affirmative (42%) et 7% savent précisément de quoi il s'agit. En revanche, lorsqu'on leur demande s'ils ont déjà entendu parler de microcrédit, les réponses sont plus tranchées : c'est le cas de 71% des interviewés, dont 22% qui indiquent savoir précisément de quoi il s'agit.

Le terme microcrédit bénéficie d'une notoriété nettement plus élevée que le terme microfinance, et dans l'esprit de nombreuses personnes, les deux notions se confondent. Ainsi, lorsqu'on demande aux Français s'ils ont déjà entendu parler de microfinance, moins d'un Français sur deux répond par l'affirmative (42%) et 7% savent précisément de quoi il s'agit. En revanche, lorsqu'on leur demande s'ils ont déjà entendu parler de microcrédit, les réponses sont plus tranchées : c'est le cas de 71% des interviewés, dont 22% qui indiquent savoir précisément de quoi il s'agit.

Fiche technique : Sondage effectué par Ipsos pour ACTED auprès de 1 049 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 16 ans et plus. Enquête réalisée par internet entre le 9 et le 13 avril 2010.

La microfinance : un outil efficace de lutte contre la pauvreté ?

En une trentaine d'années seulement, la microfinance a atteint une échelle remarquable : plus de 150 millions de personnes exclues des systèmes bancaires classiques ont aujourd'hui accès à des services financiers comme le microcrédit ou l'épargne.

Les microcrédits permettent aux clients de démarrer ou de faire prospérer leur activité : le plus souvent ils finissent l'avance d'argent nécessaire pour acheter les marchandises de la micro-entreprise - c'est-à-dire le fonds de roulement -, parfois ils financent un investissement (outil, équipement). Les services financiers en général permettent aux clients de mieux gérer leurs revenus et de réduire leur vulnérabilité face aux aléas de la vie. L'objectif de lutte contre la pauvreté a été à l'origine de la création des institutions de microfinance (IMP) qui ont ainsi draine des financements publics et créé des attentes fortes, tant pour leurs clients qu'au niveau macro-économique. Aujourd'hui, certains auteurs soulignent les limites de la microfinance et mettent en doute son impact sur le développement. Qui en est-il réellement ? Que nous apprennent les études d'impact sur la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement ?

Le premier impact que l'on attend de la microfinance, compte tenu de ses objectifs, est au niveau de ses clients : leur situation économique et sociale s'améliore-t-elle réellement grâce aux services financiers que propose la microfinance ?

Malgré les obstacles méthodologiques, la majorité des études sérieuses, menées à des années d'écart et sur dif-

férents continents, ont montré un impact significatif sur l'amélioration de la situation économique des clients. A titre d'exemple, au Bangladesh, une étude menée auprès d'un échantillon de plus de 5 000 ménages a montré que les clients de l'IMF BRAC, plus pauvres à l'origine que les non-clients au sein de cet échantillon, opèrent un rattrapage significatif sur le plan des revenus, de l'épargne et de la possession d'actifs et de terres. A Madagascar, une étude auprès du réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit de Madagascar (CECAM) a identifié une progression plus rapide du patrimoine et un taux de sortie de la pauvreté plus élevé chez les clients de ces IMP que chez les non-clients. Au Zimbabwe, une étude sur Zambuko Trust a démontré que les clients réussissaient mieux que les non-clients à accumuler des actifs directement utiles au ménage, comme un réfrigérateur ou un four. A quelques exceptions près, la majorité des études d'impact ont observé un impact fort de la microfinance sur le niveau de revenus, le niveau d'épargne et le patrimoine (actifs productifs et biens d'équipement personnels).

Si le constat d'un impact microéconomique positif est globalement partagé, certaines études vont même plus loin et mettent en évidence un effet de la microfinance sur l'amélioration d'indicateurs sociaux tels que l'éducation des enfants, la santé ou

réponse à la question du développement. Cette question est en effet tributaire aussi des politiques publiques, du progrès des libertés, de l'équité des règles du commerce mondial, etc.

Après deux décennies d'enthousiasme, on pointe davantage aujourd'hui les limites de la microfinance et de son impact sur les clients.

Certaines critiques soulignent l'utilisation de microcrédits pour des investissements non-productifs. Cet argument n'est que très partiellement valable dans la mesure où il est souvent artificiel, dans les économies en développement, de séparer consommation et activité économique puisque les mêmes biens (four, réfrigérateur, etc.) sont souvent utilisés à des fins privées et économiques ; et un microcrédit sera donc utilisé indifféremment pour renforcer le tissu d'entreprises formelles en proposant des services plus adaptés aux PME.

Enfin, si la microfinance n'est pas un outil adapté pour « les plus pauvres des pauvres » qui cherchent avant tout à satisfaire des besoins vitaux et manquent du minimum de stabilité nécessaire pour que le recours au crédit et à des services financiers leur soit utile, certains programmes de microfinance ont exploré la possibilité de partenariats avec des programmes sociaux afin de toucher une clientèle plus pauvre que celle qu'ils touchent actuellement. La microfinance, qui aujourd'hui permet à des populations vulnérables (situées juste en-dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté) de mieux résister aux aléas de la vie et de développer leurs micro-entreprises, peut ainsi utilement s'articuler avec d'autres politiques de développement et accroître encore sa contribution à la lutte contre la pauvreté.

La microfinance favorise la bancarisation de la population et l'on estime que les IMF représentent jusqu'à 5% de la collecte d'épargne et 10% du crédit à l'économie dans certains pays.

L'absence de démonstration tient d'une part à des obstacles méthodologiques : les méthodes statistiques de mesure d'impact sont difficilement applicables au niveau macroéconomique. D'autre part, la microfinance n'est pas un remède universel : elle ne peut résoudre les problèmes d'accès aux soins ou à l'éducation des populations, ni apporter à elle seule une

réponse à la question du développement. Cette question est en effet tributaire aussi des politiques publiques, du progrès des libertés, de l'équité des règles du commerce mondial, etc.

Après deux décennies d'enthousiasme, on pointe davantage aujourd'hui les limites de la microfinance et de son impact sur les clients.

Certaines critiques soulignent l'utilisation de microcrédits pour des investissements non-productifs. Cet argument n'est que très partiellement valable dans la mesure où il est souvent artificiel, dans les économies en développement, de séparer consommation et activité économique puisque les mêmes biens (four, réfrigérateur, etc.) sont souvent utilisés à des fins privées et économiques ; et un microcrédit sera donc utilisé indifféremment pour renforcer le tissu d'entreprises formelles en proposant des services plus adaptés aux PME.

Enfin, si la microfinance n'est pas un outil adapté pour « les plus pauvres des pauvres » qui cherchent avant tout à satisfaire des besoins vitaux et manquent du minimum de stabilité nécessaire pour que le recours au crédit et à des services financiers leur soit utile, certains programmes de microfinance ont exploré la possibilité de partenariats avec des programmes sociaux afin de toucher une clientèle plus pauvre que celle qu'ils touchent actuellement. La microfinance, qui aujourd'hui permet à des populations vulnérables (situées juste en-dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté) de mieux résister aux aléas de la vie et de développer leurs micro-entreprises, peut ainsi utilement s'articuler avec d'autres politiques de développement et accroître encore sa contribution à la lutte contre la pauvreté.

ALIX PINEL, EN COLLABORATION AVEC SÉBASTIEN BOYÉ, JÉRÉMY HAJDENBERG, CHRISTINE POURSAT ET DAVID MUNNICH, LES AUTEURS DE L'OUVRAGE LE GUIDE DE LA MICROFINANCE - MICROCREDIT ET EPARGNE POUR LE DEVELOPPEMENT, PARU AUX EDITIONS EYROLLES EN 2009

ÉGALEMENT PUBLIÉ DANS MEDIAPART

LE 17 MAI 2010

Les institutions de microfinance (IMF) s'adressent traditionnellement aux personnes dites « vulnérables » car issues des populations les plus pauvres d'un pays.

Mal personne ne semble prêt à prendre la responsabilité de la définition de limites claires, même indicatives, certainement freiné par l'aspect périlleux de l'exercice.

Aujourd'hui, tous les acteurs de la microfinance - publics comme privés - se disent convaincus de l'importance de préserver l'instrument de lutte contre la pauvreté que peuvent être les IMF. Devant un tel consensus, les acteurs ne peuvent pas faire l'économie d'un rapprochement approfondi au cas par cas, qui permettra d'établir l'équilibre entre un « juste » niveau de taux facturé au client et une rentabilité « mesurée ».

Le constat est alarmant car la dérive est facile, en particulier par manque de supervision et d'encadrement.

Aujourd'hui, l'analyse financière semble être le seul moyen tangible d'apprécier l'atteinte de cet équilibre. Il s'agit de vérifier que l'IMF optimise ses leviers financiers pour réduire les coûts de son fonctionnement permettant d'abaisser les taux facturés aux clients. Aussi, l'objectif de rentabilité, facteur clé de la définition du niveau de taux facturé aux clients devra être défini clairement et évalué ; déterminé par les actionnaires, il doit répondre à leurs propres objectifs de rentabilité mais aussi aux besoins de croissance de la structure. Lorsqu'il s'agit d'arbitrer entre le transfert d'un avantage financier aux clients et la maximisation du profit des actionnaires, le constat est alarmant car la dérive est facile, en particulier par manque de supervision et d'encadrement.

Muhammad Yunus ou encore Daniel Von Stauffenberg, fondateur de l'agence de notation MicroRate, appellent à des solutions simples et pragmatiques comme la définition de limites de taux d'intérêt, de marge au-dessus du coût des ressources, de niveaux de rentabilité. Il conviendra alors de tenir compte des spécificités locales. Autre élément du débat : les financements privés, indispensables à la croissance des IMF, fixent des contraintes de rentabilité supérieures à celles des bailleurs de fonds traditionnels. Ainsi, l'analyse simple permet de démontrer le résultat suivant : en abaissant le niveau de rentabilité de 56% à 15% - niveau toujours acceptable par les investisseurs privés - les taux facturés aux clients auraient pu être abaissés de 30 points et atteindre 56% par an. En conclusion, il relève de la responsabilité des actionnaires de définir raisonnablement des niveaux de rentabilité pour les actionnaires, une tendance

nationale. Ainsi, la définition de telles limites ne doit en aucun cas faire fuir les capitaux privés.

Mal personne ne semble prêt à prendre la responsabilité de la définition de limites claires, même indicatives, certainement freiné par l'aspect périlleux de l'exercice.

Aujourd'hui, tous les acteurs de la microfinance - publics comme privés - se disent convaincus de l'importance de préserver l'instrument de lutte contre la pauvreté que peuvent être les IMF. Devant un tel consensus, les acteurs ne peuvent pas faire l'économie d'un rapprochement approfondi au cas par cas, qui permettra d'établir l'équilibre entre un « juste » niveau de taux facturé au client et une rentabilité « mesurée ».

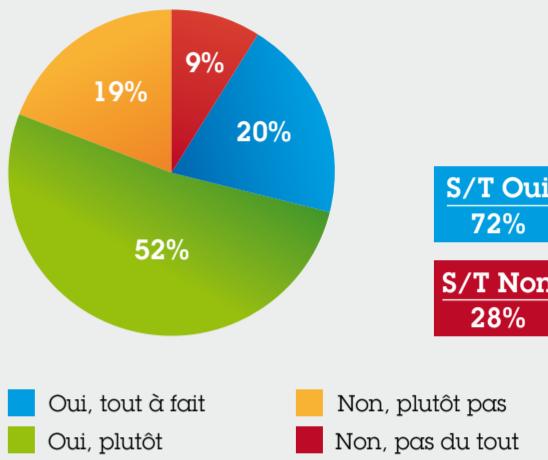
La recherche d'équilibre est d'autant plus importante que les risques de surendettement intrinsèques au secteur et de décapitalisation des plus pauvres sont faciles et nombreux. La responsabilité et la stratégie du management, des actionnaires et des investisseurs sont seules garanties contre toutes dérives. La collaboration entre



William Daniels

Les Français veulent que le microcrédit se développe davantage en France...

Pensez-vous que le système du microcrédit devrait se développer aussi à destination des personnes pauvres et exclues socialement ou sans emploi vivant en France et qui souhaitent créer et/ou développer une activité ?



Près de trois Français sur quatre (72%) pensent que le microcrédit devrait se développer également en France, dont 20% qui en sont « tout à fait » convaincus. Les personnes ayant entendu parler du système sont encore plus nombreuses à souhaiter son développement (80%). L'octroi de microcrédits est perçu comme d'autant plus nécessaire que deux Français sur trois (64%) estiment qu'il leur serait difficile d'obtenir un crédit pour développer ou créer une activité en France. C'est encore plus le cas des employés (69%), des ouvriers (71%). Ces chiffres montrent à quel point l'accès au crédit paraît difficile aux Français dans leur ensemble, alors même qu'ils ne sont pas tous dans des situations de grande précarité.

Glossaire

Accompagnants

Personnes qui font un accompagnement professionnel des micro-entrepreneurs dans une ou dans plusieurs étapes du crédit (création d'entreprise, analyse budgétaire, etc.). En France, l'accompagnement est une composante importante du microcrédit ; il peut s'agir d'une action bénigne ou d'une activité professionnelle.

Bénéficiaires ou clients

Les clients de la microfinance sont des micro-entrepreneurs, en général des personnes pauvres et exclues des systèmes financiers classiques.

Centrale des risques

Organe indépendant qui collecte et partage des informations sur l'historique des crédits et les habitudes de remboursement des individus. Il sert notamment aux banques, qui vérifient ainsi la solvabilité des clients potentiels. Pour la microfinance, ce système est très important, mais rarement mis en place.

Enquête

Les investissements français en microfinance dans les pays en développement, 270 M€ en 2009

Type d'acteurs :

■ Investisseurs

Organismes publics ou privés effectuant des investissements dans des institutions de microfinance dans les pays en développement, ces organismes peuvent fournir aussi parallèlement de l'assistance technique. Les investissements peuvent se faire sous formes de prêts, capital, garanties ou encore subventions.

■ Acteurs intermédiaires de la microfinance

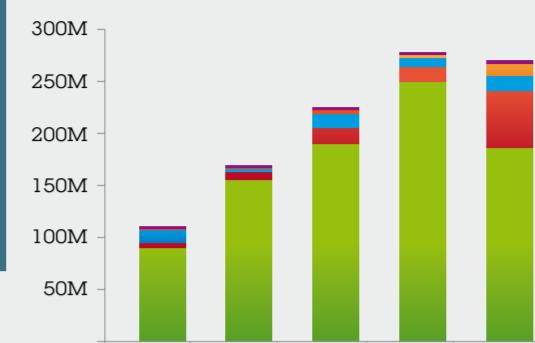
Il s'agit ici d'acteurs qui fournissent de l'assistance technique, du conseil et des services ponctuels à des institutions de microfinance dans les pays en développement. Cela peut comprendre notamment de la recherche, de l'assistance technique, du conseil, de la mise en réseaux, du mécénat de compétences, de l'intermédiation financière, de l'audit ou de la notation.

■ Opérateurs de microfinance

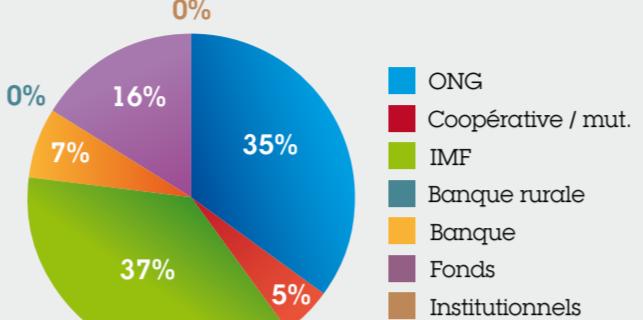
Il s'agit ici d'acteurs qui contrôlent des IMF dans les pays en développement ou qui sont sur le terrain pour appuyer des IMF sur le long terme et de manière quasi-continue, notamment en les aidants à devenir autosuffisantes.

Source : Baromètre de la microfinance 2010

Financements accordés par type d'instrument et par année 2005 - 2009



Financement accordé à la microfinance en 2009 en € par type d'organisme



Les ONG et les IMF sont les types d'institutions dans lesquelles les acteurs français investissent le plus. Elles sont les premières destinataires d'investissements, avec une part d'environ 35% chacun. Ces chiffres sont tout à fait compréhensibles dans la mesure où la plupart des organismes actifs dans la microfinance dans le monde sont soit des ONG, soit des IMF.

Les investissements se dirigent majoritairement vers le Moyen-Orient et l'Afrique de Nord (124,9 M€, soit 46%), ainsi que vers l'Afrique subsaharienne (52,5 M€, soit 19%). C'est une particularité des acteurs français, étant donné que l'Asie et l'Amérique latine reçoivent actuellement les financements les plus importants dans le monde de la microfinance. L'enquête nous permet aussi de constater que les investissements en Asie du Sud et Asie de l'Est et Pacifique sont en croissance, ils sont passés de 4,4 M€ en 2005 à 27,8 M€ en 2009.

Il faut noter que la majorité des investissements se font sous forme de prêts, mais les investissements en capital montrent une nette croissance en 2009. Cette répartition correspond à la répartition générale mondiale des investissements internationaux en microfinance. Le montant des subventions est extrêmement limité.

Croissance des IMF : les dérives ne sont pas une fatalité !

La plupart des institutions de microfinance (IMF) étaient à l'origine issues des programmes de développement de grandes institutions internationales ou de grandes ONG, le volet de microfinancement étant la prolongation de programmes sociaux. Puis les expériences pionnières comme la Grameen Bank ont fait la preuve qu'en plus de répondre à une mission sociale de développement, ces programmes connaissaient une rentabilité économique intéressante, les taux de remboursement des micro-entrepreneurs étant très élevés.

Ces constats s'imposent peu à peu, de nouveaux types d'investisseurs sont apparus, tels que les fonds privés, et ont alors créé un véritable marché de la microfinance, attirant des capitaux plus importants et des montages plus sophistiqués.

Cet afflux massif de capitaux a eu deux conséquences principales :

► **Une**, plutôt positive, d'entrainer un processus nécessaire d'encadrement et de réglementation des activités de microfinance, plus ou moins abouti selon les pays ;

► **Autre**, plus contestable, d'avoir présenté la microfinance comme une nouvelle « classe d'actifs » à de nombreux investisseurs souhaitant réaliser un investissement responsable sans pour autant rognner sur le rendement financier promis.

Cette double pression sur les IMF a, ces dernières années, entraîné des dérives, dénoncées à juste titre, bien que restant limitées :

► **Le manque de protection** du consommateur, pouvant entraîner l'emprunteur dans la spirale du surendettement, et l'absence d'accompagnement des micro-entrepreneurs, pourtant indispensable ;

► **L'éloignement** voire l'abandon des populations ou zones initialement ciblées (ayant le plus difficilement accès aux services financiers) ;

► **le glissement** d'une mission d'intérêt général vers la recherche de maximisation du profit pour un nombre restreint d'actionnaires, comme dans le cas devenu célèbre de

Compartamos, au Mexique.

Les taux de croissance impressionnantes, sinon déraisonnables, observés dans certaines IMF, dès moins avant la crise, sont autant dus au potentiel de la demande intérieure pour la microfinance qu'à l'abondance de l'offre de financements : le manque de vigilance et de retenue de certains investisseurs a eu les conséquences que l'on sait.



De nombreux exemples témoignent de la pertinence d'un développement qui permet à l'IMF d'atteindre la taille critique nécessaire à une gestion optimisée de ses activités.

C'est même une autre contradiction que de voir des IMF très attachées à leur mission sociale risquer de la compromettre en ayant une structure opérationnelle et financière faible et de trop petite taille.

D'autre part, on observe que certains facteurs tendent à limiter les risques de dérive de mission sociale, comme la présence dans l'actionnariat d'institutions stables d'intérêt général (publique ou ONG), une gouvernance de type coopérative ou mutualiste, l'implantation dans les zones les plus reculées, ou encore la préoccupation de partager le bénéfice avec les clients (sous forme de réduction du taux d'intérêt).

Il n'est donc pas surprenant de voir que les outils de mesure de la performance sociale sont en plein développement, car ils deviennent une composante importante de la décision d'investissement, et une façon de s'assurer du respect de la mission sociale affichée par les IMF.

► **La autre**, plus contestable, d'avoir présenté la microfinance comme une nouvelle « classe d'actifs » à de nombreux investisseurs souhaitant réaliser un investissement responsable sans pour autant rognner sur le rendement financier promis.

Cette double pression sur les IMF a, ces dernières années, entraîné des dérives, dénoncées à juste titre, bien que restant limitées :

► **Le manque de protection** du consommateur, pouvant entraîner l'emprunteur dans la spirale du surendettement, et l'absence d'accompagnement des micro-entrepreneurs, pourtant indispensable ;

► **L'éloignement** voire l'abandon des populations ou zones initialement ciblées (ayant le plus difficilement accès aux services financiers) ;

► **le glissement** d'une mission d'intérêt général vers la recherche de maximisation du profit pour un nombre restreint d'actionnaires, comme dans le cas devenu célèbre de

YANN ZLOTOWSKI ET PRISCILLA CARPENTER CRÉDIT COOPÉRATIF

Note méthodologique

Les résultats publiés dans le baromètre de la microfinance 2010 sont fondés sur une enquête menée auprès d'acteurs français de la microfinance, sous la supervision d'un comité de pilotage constitué par des acteurs clés du secteur : ACTED, l'Adie, l'Agence Française de Développement, Babyloan, la Caisse des Dépôts, le Crédit Coopératif, Epargne Sans Frontières, Finansol, le Monde Économie, l'Observatoire de la microfinance de la Banque de France, OXUS, PlaNet Finance et le Réseau Européen de la Microfinance. L'enquête se divise en deux parties : une pour l'action menée par les acteurs français de la microfinance dans les pays en développement ; et l'autre sur le microcrédit en France. Les données récoltées entre novembre 2009 et mars 2010 couvrent la période 2005 - 2009 (certaines données de 2009 étant des estimations).

Glossaire (suite)

■ Economie solidaire

Activité de proximité répondant à des besoins sociaux non satisfaits par l'économie traditionnelle. Associations, mutuelles, fondations, organismes d'insertion, sociétés coopératives en sont les structures juridiques traditionnelles. Elles se nomment entreprises solidaires.

■ Epargne (produit de la microfinance)

Produit qui peut être obligatoire (pour obtenir un crédit), ou volontaire (dépôt à terme, bloqué, remuneré en fonction de la durée, dépôt à vue avec dépôts et retraits sans contrainte). Epargner consiste à renoncer à une consommation immédiate pour la reporter dans le futur.

■ Epargne éthique

Repose sur l'intégration de critères extra-financiers (écologiques, sociaux, moraux, etc.) en complément des critères classiques de rentabilité économique dans les décisions d'investissement et de placement des fonds : investissement socialement responsable, fonds éthiques, fonds de développement durable.

■ Epargne salariale

Dispositif collectif d'épargne mis en place par les entreprises en faveur de leurs employés : participation, intérêsement, stock options, compte épargne temps, plan d'épargne entreprise, plan d'épargne de retraite solidaire.

■ Epargne solidaire / investissement solidaire

Placement financier destiné à soutenir des projets de création ou de développement d'activités à utilité sociale souvent peu rentables : réinsertion par le travail, logement de personnes en difficulté, etc. Les produits de l'épargne solidaire sont distingués par le label Finansol.

■ Finance solidaire

Secpte financier qui apporte des fonds aux activités d'insertion liées à l'emploi, au social, au logement, à la solidarité internationale, etc.

■ Fonds Commun de Placement (FCP)

Catégorie d'OPCVM (Organisme de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) non dotée de la personnalité morale dont le fonctionnement est comparable à celui des SICAV.

■ Fonds de partage

Catégorie d'OPCVM où tout ou partie des revenus du placement est versé à une organisation caritative ou humanitaire préalablement choisie. En contrepartie, le souscripteur bénéficie d'une réduction d'impôt.

► suite page 11

Financements accordés par zone géographique en 2009



En chiffres...

La microfinance dans le monde

■ 300 € est le montant moyen des micro-crédits dans les pays en développement.

■ 150 millions d'emprunteurs.

■ 79% des bénéficiaires sont des femmes.

■ 96% des bénéficiaires payent leurs crédits dans les délais.

■ 200 € est le montant d'épargne moyen.

Source : Mix Market, données au 31/12/08 pour 1 032 IMF & State of the Microcredit Summit Campaign Report, 2009

Protéger les micro-entrepreneurs

Pour les micro-entrepreneurs, les conditions de l'accès au microcrédit sont souvent tout aussi importantes que l'accès lui-même.

L'enjeu de la protection des clients en microfinance induit une série de problématiques : taux d'intérêt, transparence sur les conditions de prêt, pratiques de recouvrement des institutions de microfinance, surendettement, etc. La crise des subprimes, crise du financement du logement des plus défavorisés et donc d'une forme de microfinance, a été une preuve supplémentaire de l'importance des outils de protection de l'entreprise. Le surendettement des micro-entrepreneurs s'explique notamment dans un grand nombre de pays par un problème d'asymétrie d'information lié à l'incapacité des IMF à apprécier le niveau d'endettement de leurs clients auprés d'autres IMF ou d'institutions financières notamment qui proposent du crédit à la consommation. En Jordanie, en Bolivie ou au Kosovo, l'existence de centrales des risques efficaces a évité de gros problèmes de surendettement, à la différence du Maroc et de la Bosnie où de tels outils n'existaient pas. Cet outil n'est pas toujours la panacée, comme le montre l'exemple mexicain, où malgré l'existence de deux centrales des risques, le niveau de surendettement est très élevé. Un bon suivi et une bonne régulation de la part des autorités de tutelle, notamment les banques centrales, est aussi un gage de protection pour les micro-entrepreneurs.

Quelles sont les mesures préventives et curatives à mettre en place qui permettraient d'éviter ces situations de surendettement ?

Les IMF sont les principales garantes des mesures préventives puisqu'elles analysent les dossiers de crédit de micro-entrepreneurs puis les octroient. Comme le rappellent les principes de protection définis par le CGAP et ACCION, elles ont la responsabilité d'analyser la capacité de remboursement de l'emprunteur, la viabilité du projet ainsi que de proposer des conditions de microcrédit justes (taux d'intérêt, durée, montant) et transparentes (délais de rétractation, coûts réels). En ce sens, l'éthique de l'IMF se traduit dans sa politique de crédit. On distingue les IMF ayant une stratégie opportuniste, laxistes sur les politiques d'octroi et rudes sur les politiques de recouvrement, de celles privilégiant la prudence au risque de perdre certains clients. Les clients de ces dernières, telles que le réseau Promujer (en Bolivie), ont généralement des niveaux d'endettement plus faibles.

Dès la fin des années 90, l'action de

PlaNet Finance vise à faire prendre conscience des risques de surendettement. Ainsi, son agence de notation Planet Rating et son entité de conseil de fonds d'investissement PlaNIS, intègrent dans leurs analyses respectives la transparence du niveau des taux d'intérêt et l'existence au niveau sectoriel de centrales des risques, bases de données recensant les prêts en cours de tous les entrepreneurs.

Le surendettement des micro-entrepreneurs s'explique notamment dans un grand nombre de pays par un problème d'asymétrie d'information lié à l'incapacité des IMF à apprécier le niveau d'endettement de leurs clients auprés d'autres IMF ou d'institutions financières notamment qui proposent du crédit à la consommation. En Jordanie, en Bolivie ou au Kosovo, l'existence de centrales des risques, le niveau de surendettement est très élevé. Un bon suivi et une bonne régulation de la part des autorités de tutelle, notamment les banques centrales, est aussi un gage de protection pour les micro-entrepreneurs.

Plus rarement analysée au niveau sectoriel, la deuxième piste de ré-

flexion concerne la gestion des situations de surendettement. Pour les IMF, les défauts de paiement représentent à la fois des risques financiers (pertes de fonds propres, faillites) et des risques de réputation (mimétisme des micro-entrepreneurs ne souhaitant plus rembourser). Pour les clients, cela signifie une dégradation de leur situation socio-économique lorsque la situation devient fragile. Que faire une fois les clients surendettés identifiés ?

Généralement, les agents de crédit soumettent un rééchelonnement du crédit aux micro-entrepreneurs tout en exerçant sur eux une pression parfois démesurée - pour qu'ils remboursent. Certaines IMF vont jusqu'à faire appel aux autorités judiciaires pour saisir certains biens (télévision, table, etc.) du micro-entrepreneur. Ces pratiques, outre les questions éthiques qu'elles peuvent poser, se révèlent pourtant souvent coûteuses et

Certaines IMF vont jusqu'à faire appel aux autorités judiciaires pour saisir certains biens (télévision, table, etc.) du micro-entrepreneur.

inefficaces économiquement.

Si les IMF sont libres de définir leur politique de recouvrement dès lors qu'elles respectent les principes

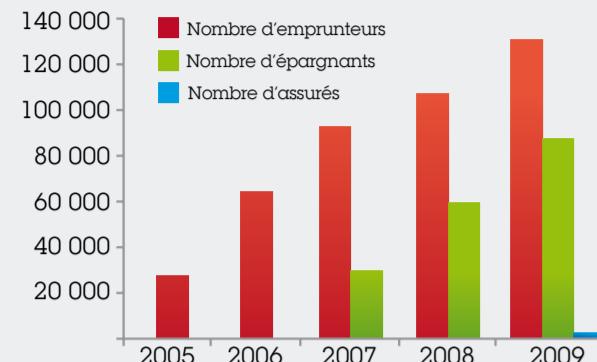
éthiques du secteur, il est toutefois souhaitable qu'elles ralentissent leur croissance dès les premiers signaux de dégradation du PAR, comme cela a été le cas en 2009 au Cambodge, en Mongolie, au Tadjikistan ou en Jordanie, qu'elles provoquent leurs clients à risque et qu'elles se concentrent sur le crédit productif. Face à ces différents problèmes, afin de renforcer l'impact social de la microfinance et d'inciter les acteurs du secteur à utiliser les meilleurs outils de protection des clients, des initiatives mondiales telles que Microfinance Transparency et Smart Campaign ont été lancées

Enquête

Les opérateurs et les acteurs intermédiaires français dans les PED

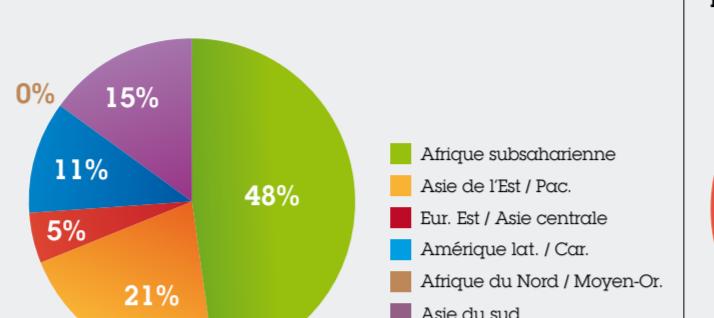
L'action en direct, les opérateurs de microfinance...

Nombre d'épargnants, d'emprunteurs et d'assurés actifs des opérateurs dans les PED entre 2005 et 2009



Le nombre de bénéficiaires (emprunteurs, épargnans et assurés) des opérateurs français de la microfinance dans les pays en développement a fortement augmenté ces 5 dernières années, traduisant l'entrée de nouveaux opérateurs. Un deuxième constat : l'épargne est une activité plus récente de ces acteurs, mais elle est en forte croissance. Enfin nous constatons que la micro-assurance vient juste de démarrer.

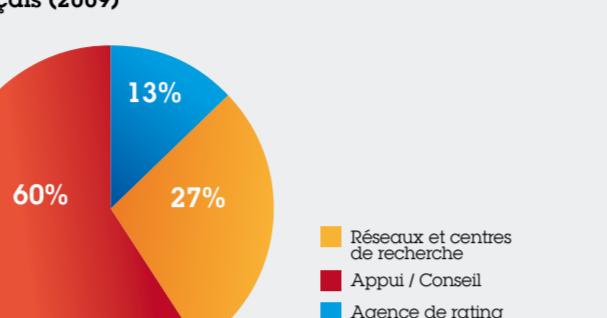
Répartition des bénéficiaires par région en 2009



La région où les opérateurs français sont le plus présents est l'Afrique (79 526 bénéficiaires actifs fin 2009, c'est-à-dire 48% des bénéficiaires actifs), région vers laquelle les investisseurs français en microfinance se tournent aussi beaucoup. L'Asie de l'Est et le Pacifique est la deuxième région la plus importante (34 560 personnes ou 21% du total) suivie de l'Asie du Sud avec 15% des bénéficiaires totaux.

...et les actions ponctuelles, l'appui aux IMF

Nombre d'IMF soutenus par les acteurs intermédiaires français (2009)



Au total, 595 IMF ont été appuyées en 2009 ; 162 d'entre elles par des réseaux et des centres de recherche, 356 par des institutions qui font de l'assistance technique et du conseil, et enfin 77 ont sollicité les services d'agences de rating.

Source : Baromètre de la microfinance 2010

Entre la microfinance et le financement bancaire : la mésofinance, un vecteur de développement pour les petites entreprises

Les Très Petites et Petites Entreprises (TPE/PE) représentent l'un des principaux moteurs de croissance économique des pays en développement. Elles constituent souvent l'essentiel de leur tissu économique et jouent un rôle central en matière de création d'emplois, d'investissements ou encore d'innovations. De leur structure et leur flexibilité, elles peuvent également être un élément déterminant d'absorption des crises économiques et financières.

Entre les micro-entreprises, souvent informelles, et les grandes entreprises, la catégorie des TPE/PE dans les pays en développement, et notamment en Afrique, souffre de conditions de développement insuffisantes, voire absentes, parmi lesquelles l'accès au crédit.

Ce segment de clientèle du secteur privé, également appelé « missing middle », échappe encore largement aux circuits financiers traditionnels,

faute de solutions financières adaptées à ses besoins, qui se situent entre les minimums d'intervention des banques traditionnelles et le plafond des crédits offerts par les institutions de microfinance (IMF). Au delà de ces effets de seuil, ces TPE/PE ne sont pas considérées par les banques qui, par manque de connaissance, perçoivent leurs activités, leur organisation et souvent leur niveau de formalisation comme des vecteurs de risques trop importants. Ces TPE/PE sont alors contraintes de se tourner vers des sources de financement informelles, coûteuses et instables (usuriers, amis, famille, tontines...), voire vers un autofinancement inadapté. Cette absence d'accès au crédit constitue un frein réel à leur croissance et, plus largement, au développement économique de leurs pays.

Face à cette lacune ou « no man's land » du système financier est apparue la concept de mésofinance qui cherche à combler les besoins de finance non couverts des TPE/PE. Cette impasse de financement, propre à chaque pays, se situe en moyenne entre 2 000 € et 100 000 € en Afrique.

Les IMF doivent quant à elles monter en gamme (upscaling) vers des crédits d'un montant supérieur pour répondre aux besoins exprimés par les TPE/PE.

Promouvoir la mésofinance, c'est à la fois soutenir la mise à niveau organisationnelle, comptable et financière des petites entreprises afin qu'elles puissent répondre aux exigences de leurs partenaires financiers et faire évoluer les méthodes et les procédures des établissements financiers pour qu'ils puissent étendre la gamme de leurs services financiers. Les banques traditionnelles doivent donc descendre en gamme (downscaling).

et apprendre à proposer des crédits de montants inférieurs à cette nouvelle clientèle, les IMF doivent quant à elles monter en gamme (upscaling) vers des crédits d'un montant supérieur, le tout avec une politique de taux et de garantie raisonnable, et une analyse beaucoup plus fine de la capacité de remboursement des clients.

Les IMF ont grandi sur les fondamentaux du microcrédit court-terme, de groupe, avec comme garantie la caution solidaire. Le développement de la mésofinance constitue donc pour elles une véritable rupture méthodologique qui mérite d'être soutenue et accompagnée tant elle participe de leur mission sociale, à savoir le financement des exclus du système financier traditionnel, qu'ils soient les individus les plus pauvres ou, aujourd'hui, les petites entreprises.

Face à la mutation du tissu économique en Afrique offrant une part grandissante aux petites entreprises, les IMF se trouvent investies d'une nouvelle responsabilité vis-à-vis des petites entreprises.

Pour relever ce défi, les IMF ont besoin de se doter de moyens finan-

RIAD BAHMANE ET AUDREY PENENT
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Petite IMF deviendra grande !

La réussite d'une institution de microfinance passe par sa capacité à se transformer, à changer d'échelle sans compromettre la pertinence de ses activités.

Moment crucial que cette « transformation » : l'IMF et ses partenaires doivent l'aborder dans une certaine communauté d'objectifs, sans quoi le risque est grand que l'IMF stagne, décline, ou abandonne ses objectifs initiaux par déséquilibre entre les parties prenantes.

Le développement de Kafé Jiginew, au Mali, illustre de manière exemplaire le succès d'un partenariat bien conçu dès l'origine et engagé aussi bien dans la qualité que dans la durée, un partenariat fondé sur le transfert des principes fondamentaux de la coopération de crédit mené à l'international depuis plus de vingt ans par le Groupe Crédit Coopératif.

A l'origine de Kafé Jiginew, une mission au Mali à l'initiative de la Fondation Crédit Coopératif en 1985 permet d'identifier un besoin fort de protection de l'épargne et d'accès au

greniers » en langue bambara, fait office d'union des caisses villageoises d'épargne-crédit.

Ce système mutualiste sera institutionalisé par la loi PARMEC en 1994, qui régit les institutions mutualistes d'épargne et de crédit au niveau régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine: cette loi donne un statut légal aux coopératives de base et permet l'établissement d'une fédération assurant un rôle de contrôle et de caisse centrale.

C'est à ce moment que Kafé Jiginew va connaître un temps fort de son développement, en faisant le choix d'une « malianisation » de sa gouvernance. Le soutien du CECCM s'était notamment manifesté par un accompagnement technique de la Fondation Crédit Coopératif, via le développement vers les pays du Sud : le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI, France), Mani Tese (Italie), SOS Faim (Belgique) et Agro-Action Deutsche Weltungift (WWH, Allemagne). Ce consortium est alors soutenu par l'Union européenne, et par la suite par l'Agence Française de Développement.

Dès le début, le consortium s'appuie sur l'expertise locale en faisant appel à la Compagnie Malienne de Développement du Textile, et surtout sur un mode de gouvernance coopérative, via la création des Associations Villageoises regroupant les paysans bénéficiaires. L'association de droit malien Kafé Jiginew, qui signifie « l'union des

Crédit des paysans maliens producteurs de coton dans le Sud du pays. En 1987, le Consortium Européen pour le Crédit Coopératif au Mali (CECCM) est créé, regroupant, autour de la Fondation Crédit Coopératif, des ONG européennes spécialisées dans le développement vers les pays du Sud : le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI, France), Mani Tese (Italie), SOS Faim (Belgique) et Agro-Action Deutsche Weltungift (WWH, Allemagne). Ce consortium est alors soutenu par l'Union européenne, et par la suite par l'Agence Française de Développement.

Après la Fondation d'entreprise Crédit Coopératif, c'est la banque elle-même qui prend la suite du partenariat avec Kafé Jiginew.

Car avec son développement, Kafé Jiginew doit faire face à de nouveaux défis : après avoir assuré la sécurité de l'épargne des paysans producteurs de coton, en protégeant des incendies ou des vols, après l'avoir fait fructifier pour permettre la distribution de crédits, l'IMF se trouve confrontée à

Kafé Jiginew compte aujourd'hui plus de 236 000 sociétaires, 115 caisses villageoises d'épargne-crédit et représente 40% de l'activité de microcrédit au Mali, avec 21,3 millions d'euros d'encours de crédit et 19,8 millions d'euros de dépôts.

YAËL ZLOTOWSKI
CRÉDIT COOPÉRATIF

La microfinance face aux conflits et aux catastrophes naturelles

D

ans les Etats dits « fragiles », la microfinance semble offrir des perspectives attractives : l'accès à des services financiers pour des populations plus qu'ailleurs exclues du secteur bancaire formel ; le développement d'activités et d'emplois ; le renforcement d'acteurs privés dans un contexte où l'Etat est très souvent défaillant. Pour autant, le contexte de ces Etats qui connaissent des situations de conflit ou post-conflit, crises récurrentes, faiblesse des institutions et des infrastructures, constitue un vrai défi à l'une des caractéristiques principales de la microfinance : la pérennité.

Les études de cas soulignent la forte résilience de la microfinance dans les contextes difficiles. Cette capacité s'explique par divers facteurs : la nature court terme des crédits ; la faculté d'adaptation ; la rigueur de gestion des institutions de microfinance (IMF) et surtout la volonté des clients, élus et salariés de maintenir à tout prix un outil économique indispensable. Néanmoins, vouloir faire de la microfinance dans des contextes fragiles implique de prendre certaines précautions et d'adapter ses modes

d'intervention : les IMF mettent plus de temps à atteindre la viabilité institutionnelle et financière ; il est donc nécessaire de pouvoir les accompagner dans la durée. L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités avec notamment la mise en place rapide d'outils de suivi et de contrôle interne. Dans certains contextes spécifiques, un accompagnement au niveau sectoriel (cadre réglementaire, structuration du secteur) peut se justifier.

Le cas d'Haïti, déjà en situation

difficile avant le séisme du 12 janvier, est assez éloquent. Pays à l'environnement national marqué par des crises récurrentes, une situation économique précaire, une professionnalisation du secteur encore insuffisante et régulièrement confronté à des catastrophes naturelles, Haïti a d'en subir une plus grande encore. Au-delà des réponses d'urgence, quelles mécanismes permanents pourraient répondre de manière appropriée aux coups durs que connaît et connaît encore ce pays ?

Face à une crise de l'ampleur actuelle, une première réponse d'urgence sera de limiter le risque systémique en évitant la faillite des IMF collectant des dépôts, celles-ci étant

confrontées à des retraits massifs. La seconde est de permettre une bonne gestion des impayés qui contaminent une part importante de l'encours de crédit, celle-ci pouvant être supérieure à la valeur des fonds propres. Un fonds capable de racheter immédiatement le portefeuille contaminé des IMF, en leur laissant plusieurs années pour recouvrer une partie de ces créances, permet de répondre à ces deux enjeux à la fois.

Le problème haïtien est exacerbé par l'absence de systèmes d'assurance pour les clients des IMF, excepté quelques cas d'assurance-décess. Pour épargner les pertes, la seule parade véritable des IMF consiste à rechercher des fonds auprès de l'aide internationale. Il y a donc un enjeu à imaginer un dispositif d'assurance-crédit permettant de répondre aux situations exceptionnelles.

L'innovation financière peut être ainsi une opportunité pour repousser les limites d'un Etat fragile. Deux champs paraissent particulièrement intéressants : l'application de nouvelles technologies à la microfinance, pour réduire les coûts et diversifier les services et les mécanismes de sécurisation des IMF. A Haïti, où comme dans d'autres Etats fragiles la téléphonie mobile est un secteur qui fonctionne, la mise en place de services de « mobile banking » suscite de plus en plus d'intérêt tandis que la banque centrale appelle de ses vœux depuis plusieurs années la constitution d'un fonds de calamités naturelles. Après les dégâts causés par les cyclones en 2008, le séisme rappelle, s'il en était besoin, l'utilité d'un tel mécanisme qui, s'il avait existé, aurait été un réceptacle idéal des subventions versées en urgence pour aider les IMF et leurs clients. De plus, il est toujours moins coûteux de prévenir que de guérir.

JEAN-NICOLAS BÉASSE, AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT D'APRÈS L'ÉTUDE ÉTATS FRAGILES PILOTEE PAR CHRISTINE POURSAT

Bruno Port



Une journée avec Rano, agent de crédit au Tadjikistan

Rien ne destina Rano à devenir une spécialiste du crédit. À la fin de la guerre civile tadjike, elle quitte son village de Kulab, proche de la frontière turkmène, pour Douchanbe, la capitale. Dans le bazar de Korvon, elle vend des vêtements et des tissus dans lesquels les femmes tenues traditionnelles réalisent leurs tenues traditionnelles. Huit ans plus tard, elle rentre chez elle et, avec 8 clients potentiels qui veulent en savoir plus sur les différents types de microcrédits. C'est là une partie importante du travail des agents de crédit puisqu'ils sont chargés de diffuser l'existence des microcrédits et de mobiliser des nouveaux clients.

Après un déjeuner rapide, Rano aide l'une de ses clientes, Dostieva, à remplir un formulaire pour demander un deuxième prêt. Dostieva vend des vêtements et fait des robes traditionnelles dans sa petite boutique du bazar. Ensemble, elles préparent le plan d'affaires en s'assurant que la boutique tourne bien et que l'argent est bien utilisé.

Rano passera la reste de l'après-midi au bureau. Comme l'IMF s'est engagée à accorder des prêts plus tard 5 jours après leur demande, elle doit impérativement prendre rendez-vous avec les clients retenus. Elle vérifie Octopus, le logiciel de prêts, contacte deux entrepreneurs qui vont recevoir leurs prêts le jour même et organise sa journée en fonction de ces deux rendez-vous. Enfin, comme tous les jours, elle discute du programme de travail avec ses quatre collègues de Kulab.

En route ! Elle passe chez Aliava Kurbonbe, qui a demandé un prêt de 2 000 \$ pour développer son négoce de textile. Comme il s'agit d'un premier prêt, Rano doit analyser précisément son activité et sa situation financière (auparavant, Aliava avait rempli le formulaire de demande de prêt et Rano avait contrôlé les informations et vérifié qu'aucun prêt n'était en cours dans une banque ou une autre institution de microfinance). Rano pose des questions, regarde les livres de comptabilité, les stocks et à l'aide d'une grille d'évaluation, détermine le prêt maximum qu'Aliava peut demander sans mettre son activité et sa famille en péril. Rano présentera toutes ces informations au comité de crédit, où les

agents de crédit, qui lui permet de partager son expérience avec les entrepreneurs de la région. De plus, l'équipe est soudée et dynamique. Ce qu'elle apprécie le plus ? Quand le bureau est bondé et plein de vie !

ROBIN NATAF
OXUS

qu'environ 80% des engagements du Groupe sont concentrés dans la ZSP et 50% en Afrique Sub-saharienne. Le Groupe est ainsi aujourd'hui le quatrième acteur de l'aide dans le secteur de la microfinance en Afrique Sub-saharienne, selon une étude du centre de recherche Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) datant de 2009, derrière des institutions multinationales comme la Banque Africaine de Développement et le FIDA.

Dans les années à venir, le Groupe AFD compte accroître son soutien à la microfinance. L'engagement pour l'Afrique est plus que jamais d'actualité, et la stratégie d'intervention reste basée sur une grande diversité d'outils financiers permettant de répondre à de nombreux besoins. Parallèlement, et sans perdre de vue l'objectif primaire de lutte contre la pauvreté, les interventions dans le secteur de la microfinance chercheront à établir un lien avec les nouveaux mandats du Groupe AFD notamment en termes de protection des biens publics mondiaux.

PHILIPPE SERRES
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

programme ARIZ, qui permet d'accorder des garanties individuelles à des banques pour financer des institutions de microfinance (IMF), ainsi qu'un nouveau mécanisme de garantie de portefeuille dans les pays en développement depuis la fin des années 1980. Elle réalise ses actions sous la supervision stratégique et opérationnelle de ses autorités de tutelle, notamment le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Economie. Par ailleurs, depuis 2007, PROPARCO, la filiale secteur privé des conditions d'intermédaires financiers soutenant des IMF, Lannée 2009 a vu naître le fonds FISEA, doté par l'AFD de 250 millions d'euros et géré par PROPARCO. Ce fonds est exclusivement consacré à des prises de participation dans les IMF, renforcement des capacités ; le niveau méso, ou l'appui aux infrastructures du secteur financier (soutien des associations professionnelles, des bureaux de crédit, des structures de financement des ONG françaises ont été transférées à l'AFD, y compris les ONG qui interviennent dans le secteur de la microfinance dans les pays en développement).

Kafé Jiginew compte aujourd'hui plus de 236 000 sociétaires, 115 caisses villageoises d'épargne-crédit, et représente 40% de l'activité de microcrédit au Mali, avec 21,3 millions d'euros d'encours de crédit et 19,8 millions d'euros de dépôts.

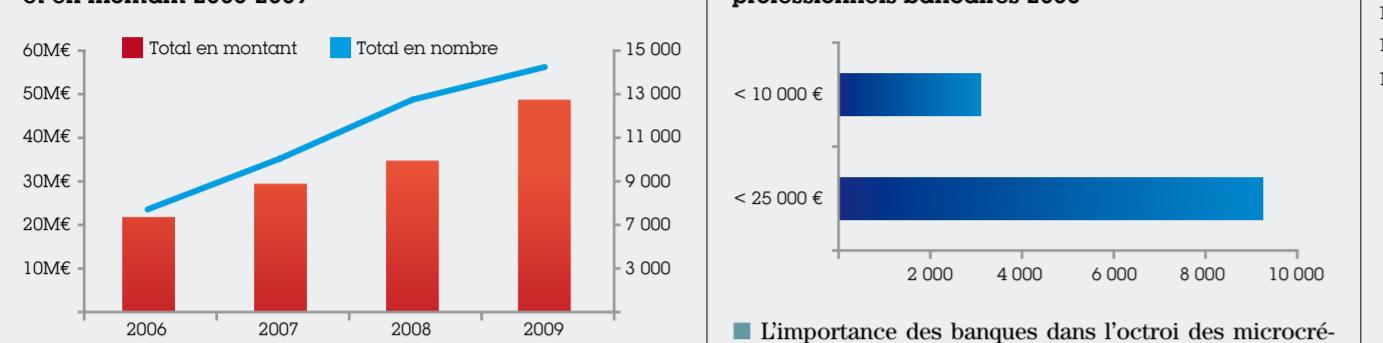
L'approche de la microfinance

Enquête

La microfinance en France en quelques chiffres

Les microcrédits professionnels, extra-bancaires...

Microcrédits professionnels extra-bancaires en nombre et en montant 2006-2009



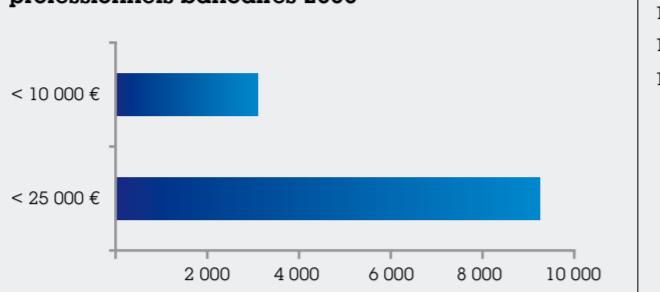
Une augmentation régulière du montant et du nombre de microcrédits professionnels extra-bancaires octroyés par les associations habilitées à faire du microcrédit (Adie, Créo-Sol et CSDL) passant de 7 713 microcrédits pour un montant de 21,8 M€ en 2006 à 14 249 microcrédits pour un montant total de 48,8 M€ en 2009. Le montant moyen des prêts est resté stable, il est d'environ 3 000 €, pour une durée moyenne de 18 mois.

Source : Rapport IGF 2009 (Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009) et Baromètre de la microfinance 2010 (données 2009)

Source : Rapport IGF 2009

...et les microcrédits bancaires

Estimation du nombre de microcrédits professionnels bancaires 2008

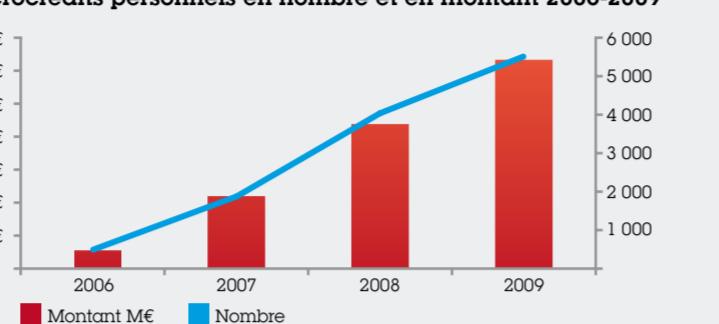


L'importance des banques dans l'octroi des microcrédits professionnels est plus difficile à évaluer, étant donné le manque, à ce jour, d'une définition claire de ce qu'est un microcrédit bancaire. Ainsi nous avons utilisé les données estimées par l'IGF pour l'année 2008. Le nombre de microcrédits professionnels bancaires octroyés en 2008, d'un montant inférieur à 25 000 € (plafond défini par l'Union européenne) est d'environ 9 250, dont 3 100 sont d'un montant inférieur à 10 000 € (plafond imposé aux associations habilitées à faire du microcrédit en France).

Source : Rapport IGF 2009 (Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009) et Baromètre de la microfinance 2010 (données concernant l'Adie)

Les microcrédits personnels, en forte croissance...

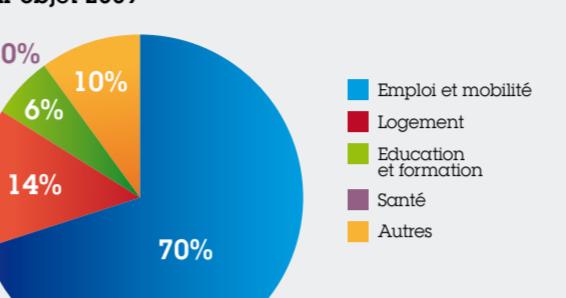
Microcrédits personnels en nombre et en montant 2006-2009



En ce qui concerne les microcrédits personnels (cf. glossaire) il existe un suivi très strict de la Caisse des Dépôts (organisme qui gère les garanties des microcrédits personnels octroyés par le Fonds de cohésion sociale). Nous remarquons donc une augmentation du montant et du nombre de microcrédits personnels, passant de 473 microcrédits en 2006 à 5 520 en 2009. Parallèlement, le montant total de ces microcrédits est passé de 1,1 M€ en 2006 à 12,6 M€ en 2009. Quant au montant moyen des microcrédits personnels il est resté stable pendant toute la période à 2 300 € environ.

Source : Caisse des Dépôts, Bilan du microcrédit personnel au 4ème trimestre 2009

Répartition des micro-crédits personnels par objet 2009



Source : Caisse des Dépôts, Bilan du microcrédit personnel au 4ème trimestre 2009

Taux d'intérêt

Les associations habilitées à faire du microcrédit en France, Adie, Créo-Sol et CSDL affichent des taux d'intérêt moyen de 13%, 5% et 3%. Cette diversité de taux révèle une disparité quant à l'objectif de chacune de ces organisations. Aucune de ces trois organisations n'est encore autosuffisante, mais elles semblent prôner des approches différentes en terme d'objectifs. Ainsi l'Adie montre une volonté de recherche d'autosuffisance de son activité, comme gage de sa pérennité. Créo-Sol (5%) quant à elle recherche l'équilibre financier, c'est à dire la couverture des charges financières qui est un minimum à requérir pour son habilitation. Enfin, la CSDL ne cherche pas à atteindre un équilibre, ni son autonomie financière, jugée inatteignable.

Rapport

Les propositions du rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF)

En août 2009, Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, a commandé une évaluation du microcrédit et de la microfinance en France à l'IGF, qui a sorti un rapport fin 2009. Ce dernier fait un état actuel du microcrédit et de la microfinance en France, évalue son impact et présente une série de propositions pour son développement dans les années à venir. Ces propositions sont résumées ici :

1 / Définition du microcrédit professionnel

Tout d'abord il s'agit de définir le terme de microcrédit afin d'aboutir à l'établissement d'un outil clair de suivi de l'activité et d'évaluation. Ainsi le rapport propose une définition du microcrédit professionnel : il peut se définir comme étant un crédit octroyé à titre onéreux, vers des publics en difficulté professionnelle ou vers la création de très petites entreprises (moins de 3 salariés), d'un montant inférieur à 25 000 €, assorti obligatoirement d'un accompagnement. Ce dispositif doit s'appliquer à tous les acteurs financiers, engageant également les banques (la mission propose que le plafond de 10 000 € pour les microcrédits associatifs soit gardé). Ce mécanisme a pour but la mise en place d'éléments statistiques au niveau national. (Outil existant déjà pour les microcrédits personnels).

2 / Clarification de la définition du microcrédit personnel

Il s'agit en effet de ne pas se centrer sur les éléments financés mais sur le « reste à vivre ». Ce type de microcrédits, d'un montant inférieur à 3 000 €, sont rigoureusement suivis par la Caisse des Dépôts. Cependant le rapport propose que les réseaux accompagnants ainsi que les organismes habilités s'assurent que l'allocation de ces crédits améliorent effectivement le « reste à vivre » afin d'éviter tout surendettement, tout en veillant à ce que cette allocation n'aile pas en direction d'un événement des procédures de surendettement (ou de rééchelonnement de crédits préexistants), au profit des créanciers.

3 / Amélioration de la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et de garanties pour les bénéficiaires

Ainsi le rapport propose que les dispositifs d'accompagnement soient davantage favorisés (preuve faite du faible taux d'échec des entreprises qui bénéficient d'un accompagnement par rapport aux autres). Il s'agit également de mieux structurer l'offre afin de créer un seul référent pendant toute la phase du développement de l'entreprise facilitant ainsi le mécanisme de mise en place du projet pour le bénéficiaire. Cette recommandation est assortie d'une volonté d'assouplissement des règles concernant les garanties, notamment les règles prudentielles (ratio prêt/garantie) imposées, ainsi qu'une simplification de l'organisation des fonds.

4 / Favoriser l'implication des banques

Peu sollicitées dans le secteur, les banques semblent peu habituées aux réseaux d'accompagnement ainsi qu'aux bénéficiaires potentiels. Cependant, face à une demande croissante et dans une optique de bancarisation, ces dernières se doivent de pénétrer ce marché. Il existe déjà quelques initiatives d'octroi de prêts via des fonds de garantie ou déclenchées par des prêts d'honneur, ceci via la création d'associations « filiales » spécialisées (par exemple, Créo-Sol, filiale de la Caisse d'Epargne) ou de partenariats avec des associations spécialisées existantes. Cependant, le plus souvent, les banques agissent seules, généralement dans un souci d'image ou de tradition. Toujours est-il qu'un équilibre économique est possible (sous certaines conditions). Ainsi les banques doivent prendre en compte la demande des publics défavorisés afin d'assurer une bancarisation future de ces publics concernés, allant ainsi dans leur intérêt à moyen terme.

Source : Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009

La France : un des pays phares de la microfinance en Europe

La microfinance est présente dans la plupart des pays de l'Union européenne, mais s'y est développée de manière très différente et inégale d'un pays à l'autre.

Dans ce contexte la France y fait souvent figure à la fois de pionnière et d'exemple pour plusieurs raisons :

► une antériorité historique. La plupart des programmes de microfinance apparaissent dans les années 2000 en Europe, à l'exception des pays de l'Europe de l'Est (principalement Pologne, Roumanie, Slovaquie et Bulgarie) où, sous l'impulsion de fonds américains, la microfinance se développe après la chute du mur de Berlin. En France, l'Adie opère depuis plus de 20 ans et de fait a très largement contribué à promouvoir un tel outil au niveau national et aussi européen.

► un volume de prêts relativement conséquent. S'il reste difficile de collecter des données précises sur le nombre de microcrédits en Europe (définition européenne relativement large – prêts inférieur à 25 000 € pour la création de micro-entreprise ou l'auto-emploi, grande diversité des acteurs et difficultés de collecter les informations concernant les microcrédits bancaires), la France est le pays qui reste au niveau européen à fin 2009 le plus grand opérateur avec 26 519 clients actifs.

► une diversité des acteurs et des produits touchant ainsi un large spectre de bénéficiaires.

De nouveaux acteurs du microcrédit non bancaire sont apparus récemment en France, comme Créo-Sol en région Provence-Alpes et en Corse et la Caisse Sociale de Développement de Bordeaux. Des produits diversifiés sont proposés avec les mécanismes

de garantie de France Active Garantie ou des prêts d'honneurs octroyés par France Initiative (activité qui dépasse souvent la seule sphère du microcrédit). L'Adie a démarqué aussi des services de micro-assurance, quasi-inexistants dans les autres pays européens où le plus part des acteurs ne proposent que des produits relativement uniformes et peu diversifiés.

► une dimension et couverture nationale. Les acteurs européens sont caractérisés par des structures

de petites tailles et avec un ancrage très local, voire régional. A l'exception de l'Espagne, de la Hollande, de la Finlande, de la Bulgarie et de la Pologne il n'existe pas d'organisation ayant une couverture nationale et les volumes de prêts gérés par chaque organisation restent très faibles et locaux, souvent inférieurs à 100 par an.

► une reconnaissance et un appui conséquent des politiques nationales. Avec la Roumanie, la France est le seul pays à avoir une législation spécifique pour la microfinance. Dans les autres Etats de l'Union, il peut exister quelques mesures favorisant

le développement du secteur comme au Royaume-Uni, mais dans la plupart des cas le secteur est ignoré dans les stratégies nationales, comme c'est le cas par exemple pour les Plans Nationaux d'Inclusion Sociale où la microfinance est quasi-inexistante.

► un engagement fort du secteur privé et notamment bancaire.

Si la microfinance en Europe ne peut pas se développer sans les banques – en Allemagne seules les banques sont habilitées à offrir du crédit et en Espagne c'est sous l'impulsion des Caisses d'Epargne que le secteur s'est développé – la France se distingue par une implication grandissante des banques, à l'origine principalement coopératives ou mutuelles mais de plus en plus commerciales. Le développement des activités de microcrédit professionnel et personnel en direct à travers le dispositif Parcours Confiance du Réseau des Caisses d'Epargne en est une forte illustration.

La visibilité qu'a la microfinance en France aussi bien au niveau des pouvoirs publics que du grand public n'a pas égalé en Europe. Ceci a permis à la France de jouer un rôle majeur dans le développement européen du secteur et notamment auprès des instances politiques européennes Commission et Parlement, aboutissant récemment à des initiatives importantes, en 2007 « Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi » qui a abouti au programme JASMINE et en 2009 « Facilité européenne de microfinance pour l'emploi et l'inclusion sociale » (Progress) dotée de 100 M€. Il y a fort à parier que la France continuera à peser de tout son poids dans le développement du secteur dans les années à venir.

PHILIPPE GUICHANDUT
RÉSEAU EUROPÉEN
DE LA MICROFINANCE¹

¹Le Réseau Européen de la Microfinance regroupe 88 organisations de microfinance de 22 pays en Europe et vise à promouvoir la microfinance en Europe comme un outil de lutte contre l'exclusion sociale et pour le développement des micro-entreprises.

La microfinance en France

Le microcrédit, pratique apparue et diffusée à l'origine dans les pays en développement, a été exporté du Sud vers le Nord pour lutter contre l'accélération du phénomène d'exclusion sociale et économique de ces dernières années. En France, 98% des ménages disposent aujourd'hui d'un compte bancaire. Néanmoins, une fraction importante (de 20% à 30%) de la population n'a pas accès à un crédit classique faute de ressources stables suffisantes. Ne pas avoir accès au crédit, ou y avoir accès d'une manière inadaptée est, en soi, un facteur d'appauvrissement.

Une autre caractéristique importante du modèle français est qu'il reste largement fondé sur une économie mixte de partenariat qui fédère des acteurs publics et privés, acteurs bancaires, sociaux ou associatifs. Les ressources permettant le financement des microcrédits ou leurs garanties ont plusieurs origines : crédits de l'Etat (aides des CAF, FCS), ressources bancaires, subventions des collectivités territoriales, mécénat d'entreprise, etc.

Le microcrédit : une offre encore limitée mais en croissance

Parmi les établissements de crédit, les groupes les plus actifs dans le microcrédit sont les banques mutualistes et les institutions publiques (Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Crédit Agricole, La Banque Postale, OSEO, Caisse des Dépôts-Fonds de cohésion sociale, etc.).

11 500 microcrédits personnels pour un montant de 26 millions d'euros ont été octroyés entre 2006 et 2009 avec la garantie du Fonds de cohésion sociale, instrument de l'Etat créé en 2005, géré par la Caisse des Dépôts, qui vise à inciter les banques à accorder des microcrédits professionnels ou personnels à des particuliers à faibles revenus, en leur apportant sa garantie sur une partie des prêts, ainsi qu'en finançant l'accompagnement des micro-entrepreneurs. Les microcrédits personnels sont en forte croissance puisque 5 520 crédits ont été accordés sur la seule année 2009.

Même si la France est en avance sur la plupart des autres pays européens, actuellement « l'offre de microcrédit ne permet pas de répondre à la demande potentielle » dans notre pays, selon l'Adie. Une estimation de cet organisme évalue la demande du marché à environ 326 000 dossiers de microcrédits professionnels (bancaire et extra-bancaires) en 2007, par rapport à une offre d'environ 121 000 (ces chiffres prennent également en compte les microcrédits bancaires supérieurs à 25 000 €). Ce déficit est en partie le résultat du cadre institutionnel qui a longtemps freiné à la fois l'offre et la demande potentielle de microcrédit. Cependant, des améliorations ont été apportées à ce cadre, telle la possibilité pour les institutions de microcrédit habilitées (à ce jour elles sont 3 : l'Adie, Créo-Sol et la CSDL) d'emprunter auprès des banques (des crédits de moins de 25 000 €, dont 3 100 de moins de 10 000 €).

La micro-assurance encore au stade du démarrage

Exclusivement limitée aux créateurs d'entreprise, la micro-assurance devrait être déployée en associant les entreprises solidaires emploiant des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ou, avec un encadrement des rémunérations des dirigeants

avec le risque d'un dévoiement des pratiques. Pour limiter ce risque, il ne faut plus retenir un critère formel pour définir l'entreprise solidaire mais prendre en compte l'objet de son activité et son utilité sociale ou sociétale ainsi que son mode de gouvernance. C'est à cette condition que l'on pourra assurer un développement responsable de l'épargne solidaire en favorisant l'innovation et la diversification des investissements. La microfinance dont l'objectif est de faire reculer la pauvreté dans les pays émergents, pourra ainsi pleinement participer à cette dynamique en s'intégrant naturellement dans le circuit de la finance d'investissement des FCPEs.

Il serait regrettable que le droit limite la « biodiversité » de la finance solidaire. Et si rien ne bouge, cela provoquera une bulle d'actifs. En effet les investissements se concentreront sur un nombre limité d'opérateurs agréés

EMMANUEL GAUTIER
NATIXIS ASSET MANAGEMENT

Malgré la crise économique, l'épargne solidaire est restée stable en 2008 et elle a connu une forte croissance en 2009. En 2008 elle a permis de dégager 379 millions d'euros de financement solidaire dont 8% (soit 30,2 millions d'euros) ont été consacrés à la microfinance à l'international (la partie consacrée à la microfinance en France n'est pas possible à évaluer). En 2009, elle a permis de dégager 507 millions d'euros de financements solidaire, sa contribution à la microfinance à l'international restant à peu près stable (31,4 millions d'euros, soit 6%). (Pour connaître l'ensemble des chiffres de la finance solidaire de 2009, vous pouvez consulter la nouvelle édition du baromètre de la finance solidaire, sortie le 19 mai 2010, sur www.finansol.org).

Mais la situation semble évoluer dans le bon sens

Depuis 2009, la situation est en train de changer. Un rapport commandé à l'Inspection générale des finances par Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, est sorti fin

Quand le Web s'empare du microcrédit !

Il y a aujourd'hui 150 millions de bénéficiaires de microcrédit dans le monde et les sites internet de microcrédit en *peer to peer* rêvent qu'un jour 150 millions d'internautes parraissent chacun des bénéficiaires de microcrédit sur la planète.

L'image est sans doute un peu caricaturale, mais si l'on y regarde de plus près, n'est peut-être pas inimaginable.

Le microcrédit en *peer to peer* nous vient des Etats-Unis où le site internet Kiva l'a promu à partir de 2005. Généralement parfois amusement ou dédain des acteurs historiques, l'idée fait néanmoins son chemin et rencontre un très grand succès outre-Atlantique. Mieux, le concept fait des émules. Microplace aux Etats-Unis, Wokai en Chine, DhanaX et Rang De en Inde, MYC4 et Babyloan en Europe, pas moins d'une dizaine de plateformes regroupent aujourd'hui plus de 750 000 membres prêteurs. Ce sont ainsi plus de 400 000

facile, il est surtout l'illustration de la force de ce nouveau modèle de refinancement des IMF.

Pour les IMF, ces plateformes sont une réponse à des besoins très clairs d'accès à des ressources low cost. Le *peer to peer* peut ainsi contribuer à la baisse des taux sur le terrain. Par ailleurs, les plateformes privilient souvent les petites IMF à fort impact social si souvent écartées des financements institutionnels. Ce sont là deux de leurs objectifs sociaux.

Le grand public avait été exclu du financement du microcrédit alors que, notamment à travers la voix de Mohammad Yunus, ont en vantait largement les mérites. Voilà qu'il peut se rattraper. Le microcrédit en *peer to peer* répond parfaitement à la forte demande du public de pouvoir accéder à une forme de solidarité transparente et équilibrée, une aide notamment basée sur l'entrepreneuriat plutôt que sur l'assistanat. Il est aussi le révélateur de la montée en puissance des nouvelles formes de solidarité sur le net, dont la principale caractéristique est de permettre le rapprochement



Savoir s'il s'agit vraiment de *peer to peer*, du fait de l'intermédiation indispensable des IMF, n'est pas un sujet en soi. Le sujet de la transparence et

entre les bienfaiteurs et les projets sur le terrain ; l'émergence du village planétaire par le web dont il ne faut pas négliger le potentiel au-delà même de l'engouement pour le *peer to peer*.

ARNAUD POISSONNIER
BABYLOAN

Aller plus loin

Vous voulez investir dans la microfinance ?



Aujourd'hui il est possible pour les particuliers d'investir dans des placements solidaires dédiés à la microfinance à l'international. Les placements suivants ont reçu le label Finansol :

PRODUITS	DISTRIBUTEURS	GESTIONNAIRES
Devenir actionnaire solidaire		
Parts sociales de Garrigue (Tech-Dev)	Garrigue	
Parts sociales de la SIDI	SIDI	
Parts sociales de Oikocrédit	Oikocrédit	
Depository receipts	Oikocrédit	
Compte courant d'associés Solidaire	COFIDES Nord Sud	
Coup de pouce ECIDEC	ECIDEC	
Micro-prêt solidaire Babyloan	Babyloan	
Prêt solidaire Vecus	Vecus	
Souscrire auprès de banques et d'établissements financiers		
Epargne d'investissement solidaire		
FCP Babyfund Taux Fixe 2013	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
FCP BNP Paribas Obli Ethies	BNP Paribas	BNP Paribas AM
FCP Confluence Solidaire	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
SICAV Choix Solidaire	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
SICAV Fructi Choix Solidaire	Banques Populaires	Ecofi Investissements
SICAV Natixis Impact Nord Sud Développement	Caisse d'épargne	Natixis AM
Epargne de partage		
Livret Codesol		Crédit Coopératif
Livret Agir		Crédit Coopératif
Livret d'Epargne pour les Autres		Crédit Mutuel Arkea
Livret d'Epargne pour les Autres	Crédit Mutuel Centre Est Europe	
Livret d'Epargne pour les Autres	Crédit Mutuel Nord Europe	
Livret d'Epargne pour les Autres	CIC	
Livret Jeune Agir		Crédit Coopératif
FCP Epargne Solidaire	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
FCP Ethique et Partage	Meeschaert	Meechaert AM
Faim et Développement Agir CCFD	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
FCP Faim et Développement Equilibre	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
FCP Faim et Développement Horizon	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
FCP Faim et Développement Trésorerie	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
FCP Pacte Vert tiers Monde	Crédit Agricole	Amundi
SICAV Euro Solidarité	LCL	IDEAM
SICAV Libertés et Solidarité	La Banque Postale	La Banque Postale AM
Credit Coopératif Agir UNICEF	Crédit Coopératif	Ecofi Investissements
Fructi Agir UNICEF	Banques Populaires	Ecofi Investissements
Assurance-vie Etraid'Epargne Carac	Carac	
Souscrire via le plan d'épargne salariale de votre entreprise		
FCPE Carrefour Equilibre Solidaire	Natixis Interépargne	Natixis AM
FCPE Impact ISR Rendement Solidaire	Natixis Interépargne	Natixis AM
FCPE Nativix Avenir Equilibre Solidaire	Natixis Interépargne	Natixis AM
FCPE Nativix Elan Equilibre Solidaire	Natixis Interépargne	Natixis AM
FCPR Nativix Solidaire	Natixis Interépargne	Natixis AM

Petite histoire de la microfinance

1462 : le moine italien Barnabé de Terni fonde une institution caritative, le Monte di Pietà, en Italie, pour lutter contre l'usure.

1653 : un financier italien, Lorenzo Tonti crée en France une nouvelle formule d'épargne sous forme d'association d'épargnantes. Il donnera son nom à la tontine.

1720 : à Dublin, Dean Jonathan Swift est le premier à prêter des petits montants à des artisans pauvres de la ville.

1864 : l'Allemand Friedrich-Wilhelm Raiffeisen fonde en Rhénanie la première société coopérative de crédit mutuel. Son objectif : offrir aux banques des cautions mutuelles afin que les paysans démunis accèdent au crédit.

1880 : en France, le Père Ludovic de Besse fonde le Crédit Mutual et Populaire, qui sera à l'origine des Banques Populaires. Dans les années qui suivent, l'Etat français lance, sur le modèle Raiffeisen, le Crédit Agricole pour tenter de réorganiser et soutenir l'agriculture.

Années 1970 : développement des mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays en développement après l'échec des banques de développement rural financées par l'aide internationale et les Etats dans les années 1950. Mise en place de programmes expérimentaux de microcrédits consentis à des groupes de femmes pauvres : en Inde (SEWA), au Brésil (ACCION International) et au Bangladesh (Grameen Bank, créée par Muhammad Yunus qui en 1976 octroyait de sa poche un crédit de 27 \$ à 42 femmes à Jobra, Bangladesh).

1989 : en France, création par Maria Nowak de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie).

2005 : les Nations Unies déclarent 2005 Année Internationale du Microcrédit, avec l'objectif de « Mettre en place des secteurs financiers participatifs pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ».

2006 : le Professeur Muhammad Yunus et la Grameen Bank, qu'il a fondée en 1976, reçoivent conjointement le Prix Nobel de la Paix.

En France, vous avez besoin d'un microcrédit ?

Visitez les sites des organismes suivants :

Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Afile 77, Airdie, Créo-Sol, Caisse sociale de développement locale, Bordeaux (CSDL), la Nef, France Active, France Initiative, Garrigue, Financités, Autonomie et Solidarité, Cigales, Femu Qui, Herrikoia.

Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédits municipaux, BNP Paribas, Société Générale.

Plus d'informations disponibles sur : www.finansol.org

Glossaire (suite)

■ Fonds de cohésion sociale (Loi Borloo 2005)

Instrument créée par la loi de programmation pour la cohésion sociale qui vise à inciter les banques à accorder des microcrédits professionnels ou sociaux à des particuliers à faibles revenus, en leur apportant sa garantie sur une partie des prêts.

■ Fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) ou éthique

Fonds intégrant aux critères financiers classiques des critères extra-financiers tels que : objectifs, produits, qualité des relations de l'entreprise avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, avec la société civile ainsi que son respect de l'environnement et des droits de l'homme.

■ Fonds solidaires

Parmi les produits financiers solidaires, les fonds solidaires investissent entre 5 et 10% de leurs encours en titres émis par des entreprises solidaires agréées et le solde, en actions et obligations.

■ Investissement solidaire

Fait d'investir dans des activités solidaires. Une activité peut être qualifiée de solidaire selon la nature de son activité, son utilité sociale, le statut social du bénéficiaire du financement, etc.

■ Institution de microfinance (IMF)

Une IMF est une organisation qui offre des services financiers aux personnes à faibles revenus ou n'ayant pas accès au secteur financier formel ; son statut juridique peut être très varié : ONG, association, coopérative d'épargne et de crédit, société anonyme, établissement financier, banque, etc. Selon les pays, les IMF sont réglementées ou non, supervisées ou non par les autorités monétaires ou d'autres entités, peuvent collecter l'épargne ou non, etc.

■ Loi LME

La loi française de modernisation de l'économie (du 4 août 2008) a pour objectif de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix. En ce qui concerne le microcrédit, la loi « nouvelles régulations économiques » de 2001 autorisait les associations telles que l'Adie à se refinancer auprès des banques, mais uniquement pour des prêts accordés aux chômeurs et aux titulaires de minima sociaux. La loi LME étend cette possibilité aux prêts accordés aux entreprises de moins de trois salariés et aux microcrédits personnels.

■ Mésofinance

Concerner les besoins de financement non couverts (ni par la microfinance ni par la finance classique) des petites et moyennes entreprises, qui peuvent s'étaler de 2 000 € à 100 000 €, ces limites pouvant varier selon les pays.

■ Micro-assurance

Produit d'assurance à destination des plus pauvres. Les services les plus courants sont les assurances santé, invalidité, décès, catastrophes naturelles et récoltes ; encore peu répandu dans les pays en développement.

■ Microcrédit

Prêt de petite somme. Il y a plusieurs types de microcrédits (voir ci-dessous).

■ Microcrédit professionnel

Prêt destiné à financer une activité économique, les revenus remboursant le crédit. En France on distingue deux types de microcrédits professionnels : le microcrédit bancaire – des microcrédits de moins de 25 000 € octroyés directement par des établissements bancaires, qui font l'objet d'un accompagnement ; et le microcrédit associatif/extrabancaire – accordé par des associations qui disposent d'une habilitation à octroyer des crédits de 10 000 € maximum à des chômeurs, titulaires de minima sociaux ou aux créateurs d'entreprises de moins de trois salariés, soit sur ses fonds propres, soit en se refinançant auprès d'établissements bancaires.

■ Microcrédit social ou à la consommation

Prêt destiné à l'acquisition d'un bien de consommation ou d'une formation dans le but d'améliorer les conditions de vie ou de travail des emprunteurs. En France il est appelé microcrédit personnel – des prêts entre 300 € et 3 000 €, accompagnés, accordés à des individus pour le financement « des projets d'insertion des personnes physiques » (loi LME) garantis par le Fonds de cohésion sociale.

■ Microfinance

Offre de services financiers destinés aux individus pauvres exclus du système bancaire traditionnel, sans revenus réguliers et sans droit de propriété. Inclut principalement les prêts, les produits d'épargne, la micro-assurance, les transferts d'argent et le crédit bail. En France, les bénéficiaires peuvent ne pas être exclus du système bancaire mais n'avoient que de très faibles revenus (chômeurs longue durée, RMistes).

Vous voulez contribuer à l'accompagnement des micro-entrepreneurs en France ?

Contactez un des réseaux d'accompagnement suivants :

Association nationale des directeurs de missions locales, Boutiques de gestion, Comité national de liaison des régies de quartier, Crésus, Croix-Rouge française, Fédération des familles rurales, Fédération nationale des associations de réinsertion sociale, PlaNet Finance France, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, UNAF, l'Union nationale des associations familiales, UNCCAS, Union nationale des centres communautaires d'action sociale.

On encore les associations citées dans la rubrique « En France, vous avez besoin d'un microcrédit ? ».

Prêtez également directement à des micro-entrepreneurs !

Visitez les sites suivants :

babyloan.org (vous allez bientôt pouvoir prêter aussi à des micro-entrepreneurs en France !), dhanax.com, kiva.org, microlaplace.com, myc4.com, rangde.org, unitedprosperity.org, vecus.com, wokao.org.

Contactez les organismes qui investissent / opèrent / assistent la microfinance dans les pays en développement :

ACTED, ALDEFI, PAMIGA, CFSI, CIDR, CGAP, COFIDES Nord Sud, Entrepreneurs du Monde, CERISE, Inter Aide, CCFD, PlaNet Finance, GRET, SIDI, IRAM, REM, ICAR, FRET.

Investissez votre argent :

AXA, AFD, BNP Paribas, Banque Populaire, CFSI, MicroCred, Crédit Agricole SA, CIDR, OXUS, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Fondation Grameen Crédit Agricole, I&P Développement, Horus Development Finance, Natixis AM, Proparco, Société Générale, PlaNet Guarantee, Planet Rating, PlaNIS.

Entretien avec Maria Nowak

Maria Nowak, Présidente de l'Adie



Le rapport publié en décembre 2009 par l'Inspection générale des finances (IGF) sur le microcrédit souligne qu'il n'existe pas de définition légale ou réglementaire de ce terme en France. Une des conséquences est la difficulté de le mesurer. Qu'en pensez-vous ?

Quand on développe une activité, quelle qu'elle soit, il est bon de disposer de statistiques. A l'origine, l'idée de définir et de mesurer le microcrédit en France provient d'ailleurs de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie). Voici trois ans, l'Adie avait donc adressé des demandes au Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) et à la Banque de France. Un groupe a finalement été créé, sous la direction de Pierre Valentin, directeur général délégué du Crédit Coopératif, et rassemblant les institutionnels, les réseaux d'aide à la création d'entreprise, les ONG caritatives, les Centres d'Action Sociale (CAS) qui distribuent

du microcrédit social à taux zéro. Il préconise une définition très proche de celle du rapport de l'IGF : un crédit à titre onéreux, de moins de 25 000 euros, assorti d'un dispositif d'accompagnement, s'adressant à des publics en difficulté pour leur permettre la création de très petites entreprises ou faciliter leur insertion.

Au sein du groupe de travail, le seul point de discorde a été de savoir si l'on incluait les prêts d'honneur, à taux zéro, comme l'avait demandé France Initiative. Les prêts d'honneur sont extrêmement utiles, car, assimilés à des fonds propres, ils facilitent l'obtention de microcrédits bancaires. Mais si l'on veut ne pas compter deux fois le même projet et rester en cohérence avec les statistiques internationales, il vaut mieux comptabiliser séparément les différents produits financiers.

N'est-ce pas naturel d'être réservé vis-à-vis du taux d'intérêt des microcrédits, parfois plus cher que pour des prêts classiques ?

Depuis 35 ans, le microcrédit s'est développé dans le monde en essayant de couvrir ses coûts pour pouvoir se pérenniser. C'est le sens de l'Initiative européenne pour un développement du microcrédit, qui définit quatre axes de développement : l'amélioration de l'environnement légal (y compris le déplafonnement des taux d'intérêt), l'amélioration du statut des microentreprises et son articulation avec le système de protection sociale, de nouveaux financements et une assis-

tance technique. Le Parlement européen a alloué 100 millions d'euros au développement de la microfinance en 2010. La Banque Européenne d'Investissement avait déjà ouvert 20 millions en 2008. Il s'agit de lignes de crédit, de garanties et de prises de participation, pas de dons.

Quels sont les taux de l'Adie ?

A l'Adie, le taux d'intérêt - contribution de solidarité comprise, est de l'ordre de 13%, mais nous prêtons à des gens qui n'ont pas accès au système bancaire, en leur proposant des crédits proportionnés à leur budget et en veillant à ce qu'ils en tirent un bénéfice supérieur au coût du prêt. Les échéances mensuelles sont de l'ordre de 150 euros pour un prêt de 2 800 à 3 000 euros, sur une durée inférieure à 2 ans. Nos clients bénéficient, en parallèle, de primes régionales ou d'avances remboursables à taux 0 et d'un accompagnement gratuit. Le coût total des services est donc très bas. (Personne ne s'insurge que le prix au mètre carré soit plus cher pour les petites surfaces que pour les grandes, que le coût d'un appel téléphonique avec une carte prépayée soit plus élevé que le coût dans un forfait... Qu'on ne nous accuse pas, nous, de faire payer les pauvres !)

Pourquoi ne bonifierait-on pas les microcrédits ?

Bonifier les crédits ne coûterait pas très cher à l'Etat ou aux collectivités locales, qui le pratiquent occasionnellement. Mais, un système administré ne permettrait pas de bâtir un modèle

viable. L'enjeu est de construire un secteur financier ouvert à tous. Il faut accepter que le service soit payé. Pour les banques, c'est plus facile : elles ont déjà un réseau et travaillent au coût marginal.

Jouent-elles le jeu ?

Elles interviennent de deux façons : soit en direct, soit à travers des institutions de microfinance habilitées, comme l'Adie. En matière de microcrédit à la création d'entreprise, nous nous considérons comme un sas d'entrée dans les circuits bancaires, pour ceux qui n'y ont pas accès. En ce qui concerne le microcrédit personnel, il y a deux façons de faire : celle du Secours Catholique et d'autres associations, qui accompagnent le client à la banque ; et celle de l'Adie qui prête pour des projets liés à l'emploi, l'accompagnement étant assuré par les services publics. Les besoins non couverts restent, pour le crédit à la création notamment, immenses. J'espère que les banques vont continuer à nous soutenir, tout en développant les prêts directs sur le segment supérieur de la clientèle.

L'Adie développe des programmes pour les jeunes des quartiers défavorisés. Comment pourraient-ils prendre de l'ampleur ?

J'aimerais qu'on facilite davantage la vie de nos jeunes créateurs : qu'ils puissent obtenir des indemnités de formation quand ils préparent leur projet et que leur accompagnement puisse également être financé. Une ouverture a été faite en ce sens par le

Fonds de sécurisation des parcours professionnels. Il faut encore que cette mesure passe dans la réalité.

Il faudrait aussi ouvrir le dispositif Nacre (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) à ceux qui en ont le plus besoin. Ce dispositif d'avances remboursables à taux 0 finance des projets de 60 000 euros en moyenne, or 53% des plans de financement de création d'entreprise portent sur moins de 8 000 euros ! Ce n'est pas les plus pauvres qu'on aide ! Un des freins majeurs à la création dans les quartiers est l'accès aux locaux. La rénovation urbaine est toujours vue uniquement en termes de logements et non d'activités.

Approuvez-vous la possibilité ouverte aux particuliers, par la dernière loi sur le crédit à la consommation, de financer directement des microcrédits par internet ?

C'est une bonne idée. Nous compsons nous associer avec Babyloan. Il s'agit moins d'avoir des fonds à prêter - cela ne coûtera pas beaucoup moins cher en fine que les conditions que nous font les banques - que d'associer l'opinion publique au mouvement du microcrédit.

PROPOS REÇUEILLIS PAR ADRIEN DE TRICORNOT, LE MONDE ÉCONOMIE, LE 22 AVRIL 2010

En savoir plus

■ À lire

Rapport annuel 2008 de l'Observatoire de la microfinance
Banque de France, 2008

Le microcrédit
Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009

Microfinance : l'intervention des banques françaises à l'étranger
ESF, Notes et Etudes AFD N°50, octobre 2009

2008 Microfinance Funder Survey, Global Results
CGAP, November 2008

Le guide la microfinance, microcrédit et épargne pour le développement
Sébastien Boyé, Jérémy Hajdenberg, et Christine Poursat, Editions d'Organisation, 2009

Le microcrédit ou le pari de l'homme
Entretien avec Maria Nowak, Editions Rue de l'échiquier, 2009

La politique de l'autonomie, Lutter contre la pauvreté (II), La république des idées
Esther Duflo, Éditions du Seuil, 2010

Vers un nouveau capitalisme
Muhammad Yunus, Le Livre de Poche, 2009

■ Liens utiles

CGAP, www.cgap.org

Portail de la microfinance, www.lamicrofinance.org

Microfinance Gateway, www.microfinancegateway.org

Réseau Européen de la Microfinance, www.european-microfinance.org

Plateforme européenne de la microfinance, www.e-mfp.eu

MixMarket, www.mixmarket.org

Les actualités de la microfinance, www.microcapital.org

■ Une publication



■ Remerciements



Remerciements aux membres du comité de pilotage : Jean-Nicolas Béasse, AFD • Pauline Bensoussan, PlaNet Finance • Saïd Bourjij, ESF • Sébastien Duquet, PlaNIS • Philippe Guichardut, Réseau Européen de la Microfinance • Michaël Knaute, OXUS • Guillaume Legaut, Finansol • Paul Loridan, Observatoire de la microfinance de la Banque de France • Aude Penent, AFD • Arnaud Poissonnier, Babyloan • Clara Puymartin, OXUS • Laurence Moret, Crédit Coopératif • Thierry Racaud, Adie • Philippe Serres, AFD • Adrien de Tricornot, Le Monde Economie • Madalena Vasconcelos, OXUS • Marylène Viala-Claude, Caisse des Dépôts

■ Le baromètre de la microfinance, un projet organisé dans le cadre du forum Convergences 2015

Un forum organisé par :



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Remerciements :

